



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **jeudi 26 juin 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30 sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI (*jusqu'à 12h07 – délibération n° 19 incluse*), Mme BENÂTRE, Mme HAKEM (*jusqu'à 11h50 – délibération n°16 incluse*),
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : Mme PIAU (pouvoir à Mme BROSSEAU), M. PRAS (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Personnalités qualifiées : Mme TRICOT (pouvoir à Mme COUSSINET-NDIAYE), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSANI)
Représentant de la CAF : M. DEPLANQUE (pouvoir à M. QUÉRO),
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE (pouvoir à Mme BROSSEAU),
Membres représentant les locataires : Mme SALIMY (pouvoir à M. BERTIN),

Absents excusés : M. GOURET et M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Démissionnaire : Mme LEFEVRE

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M. AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat (*à partir de 11h55*),
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 26 juin 2025

Délibération n° 17/25 DG

Objet : PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 – QUITUS DONNE AU DIRECTEUR GENERAL

Considérant que :

I – Contexte

Le dernier alinéa de l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que "*Le directeur général rend compte de sa gestion au conseil d'administration et lui présente un rapport annuel en la matière*".

L'article R.423-24 dudit code prévoit également que le rapport sur l'activité de l'office donne lieu à approbation par délibération du conseil d'administration, l'année suivant l'exercice concerné.

Par application de ces dispositions, il est proposé la délibération suivante.

II – Argumentaire

Considérant que le rapport d'activités de l'année 2024, présenté en séance, rend compte de la gestion de l'Office par le Directeur Général dans tous ses champs d'activités.

Considérant ensuite que le Conseil d'Administration a pris acte de la certification par le Commissaire aux Comptes des comptes annuels 2024 de l'Office et les a approuvés.

Considérant enfin que le Directeur Général sollicite du Conseil l'approbation de ce rapport et le quitus au titre de sa gestion sur l'année 2024.

III – Conclusions

- . Vu les articles R. 421-18 et R. 423-24 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- . Vu l'exposé qui précède,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve le rapport sur l'activité de l'Office et donne quitus au Directeur Général sur sa gestion au titre de l'année 2024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le 26 juin 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO